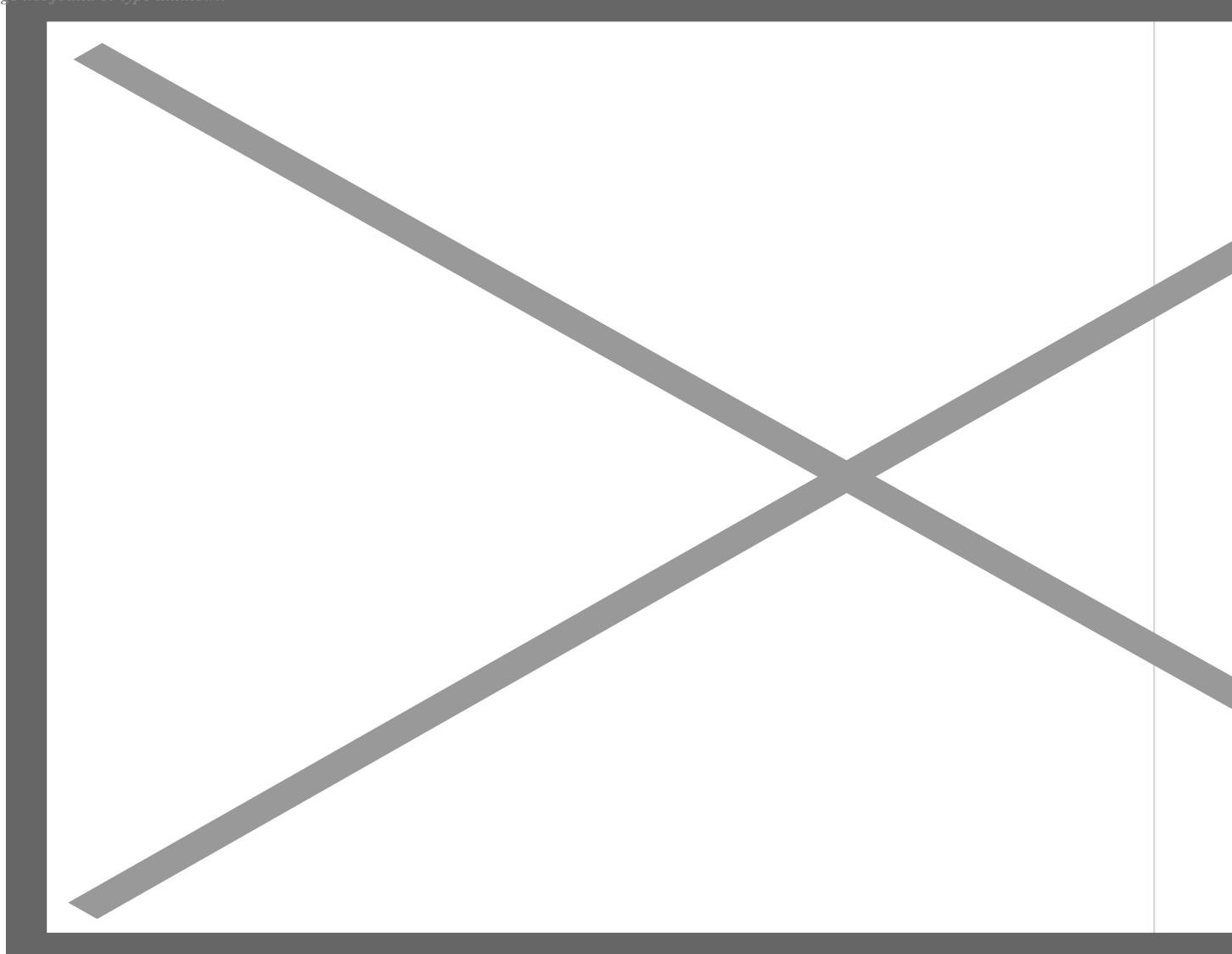


La Cour d'appel de Valdivia, au Chili, statue en faveur des Mapuches

Image not found or type unknown



L'arrêt de la Cour d'appel de Valdivia reconnaît le droit des Mapuches aux terres où ils ont toujours vécu. Photo: CIPES

Santiago du Chili, 28 décembre (RHC) La Cour d'appel de Valdivia a annulé cette semaine la décision du tribunal de Panguipulli du 13 avril 2020.

L'arrêt de ce tribunal a mis fin à un bail de 1989 qui refusait au peuple Mapuche le droit à ses terres dans cette région du Chili.

La Cour d'appel de Valdivia reconnaît «le lien avec la terre comme un élément essentiel de la culture indigène, en particulier de la nation mapuche».

L'arrêt précise que «les terres appartenant aux populations indigènes ne peuvent être louées, données en usufruit ou transférées à des tiers pour leur utilisation, leur jouissance ou leur administration.

La terre est une question d'essence de la vie des Mapuches ; «dans le cadre de leur vision cosmologique et en tant que membres de cette vision globale de l'univers et de ses divers éléments», déclare le texte de la sentence. Elle impose « la reconnaissance des peuples, le droit à la propriété ancestrale en tant que valeur culturelle et la possession des terres» qu'ils occupent traditionnellement.

Source: Telesur

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/243165-la-cour-dappel-de-valdivia-au-chili-statue-en-faveur-des-mapuches>



Radio Habana Cuba